



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Des Hauts-de-Seine**

Nanterre, le **10 AVR. 2018**

Pôle « Politique de la ville et de l'égalité des chances »

Affaire suivie par : Caroline JOLY

☎ 01 40 97 45 21

Courriel : caroline.joly@hauts-de-seine.gouv.fr

Appel à projets PAEJ-ESJ Hauts-de-Seine 2018

Les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et les Espaces Santé Jeunes (ESJ) accompagnent les adolescents et les jeunes adultes se trouvant dans une situation de « vulnérabilité ».

Les structures d'accueil et d'écoute généraliste que sont les PAEJ sont des appuis essentiels pour mieux accompagner les jeunes et favoriser leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle. Les PAEJ sont des lieux de proximité, inconditionnels dans leurs interventions et réactifs qui offrent un service d'accueil et d'écoute, d'accompagnement et d'orientation de prévention généraliste, et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans et de leur famille. Ils accompagnent et orientent les adolescents ou jeunes adultes accueillis et leur famille autant sur les aspects psychologiques que sociaux.

Afin de maintenir une réponse de proximité aux besoins des jeunes vulnérables et d'en renforcer la qualité et l'homogénéité sur le territoire national, le cahier des charges des PAEJ a été rénové par l'instruction en date du 4 avril 2017.

Les quatre objectifs stratégiques des PAEJ, sont réaffirmés :

- Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes
- Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble
- Participer au « bien être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action

Les trois missions des PAEJ sont identifiées et précisées afin de favoriser l'accueil et l'écoute inconditionnel et immédiats des adolescents et jeunes adultes :

- Une mission « d'aller vers » : repérage et atteinte des jeunes les plus en difficulté
- Une mission de prévention généraliste : prévenir tous types de ruptures
- Une mission de médiation au sein de la famille, soutien à la parentalité

Les modes d'intervention et d'organisation des PAEJ sont également précisés dans le cahier des charges qui est joint au présent appel à projets.

Espaces pluridisciplinaires basés sur les principes de promotion de la santé globale, les Espaces Santé Jeunes pourront désormais se nommer ESJ-PAEJ afin de clarifier leur rôle et positionnement au sein des offres existantes.

La réalisation des objectifs, des missions et de l'offre de services des PAEJ-ESJ suppose la mobilisation et le soutien d'un réseau d'acteurs et de ressources de proximité, seule façon pour le jeune de réinscrire sa place dans le lien social.

Les PAEJ fonctionnent ainsi avec un réseau de partenaires prescripteurs ou ressources (Maison des Adolescents, éducation nationale, réseau information jeunesse, ASE, CAF, Centres Sociaux, missions locales, CMP, maison pluridisciplinaire de santé...) Il s'agira de conforter les partenariats existants et d'en créer de nouveaux.

Afin que mes services puissent mettre en place le financement en 2018 de vos actions, je vous invite à adresser votre dossier de demande de subvention, accompagné des documents suivants :

Courrier daté et signé avec l'inventaire des documents joints à votre demande ;

1. Le formulaire CERFA
 - N° 12156-05 : "Dossier de demande de subvention" (COSA), téléchargeable à l'adresse suivante: https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do
 - N° 15059-01 : « Compte-rendu financier de subvention, téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do
2. Les statuts déposés ou approuvés de votre association et la liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau...), s'il s'agit de votre première demande de subvention auprès de mes services, ou s'ils ont été modifiés depuis, dans le cas d'un renouvellement.
3. Le relevé bancaire (portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET de votre association).
4. Les comptes approuvés 2017 de votre association
5. Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes si votre association a reçu en 2017 plus de 153 000€ de dons ou de subventions
6. le rapport d'activité 2017 de votre association.

Le dossier de demande de subvention doit être renseigné et transmis à mes services **au plus tard le 07 mai 2018** par courrier électronique à l'adresse suivante : ddcs-integrationprevention@hauts-de-seine.gouv.fr; et par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
Bureau Intégration et Prévention des exclusions
A l'attention de Caroline Joly
Centre administratif départemental
167/177 avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE

La date limite de réception des dossiers est fixée
au 07 mai 2018 inclus
(Cachet de la poste faisant foi)
Aucun dossier transmis après cette date ne pourra être étudié

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et toute aide dont vous auriez besoin lors de la constitution de ce dossier.

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
Des Hauts-de-Seine


Christine JACQUEMOIRE